

Immeuble 35, rue du Polygone - Acquisition au Centre Communal d'Action Sociale

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire de l'immeuble sis 35, rue du Polygone cadastré section IK n° 310, dénommé Foyer des Fougères. Cet ensemble immobilier était affecté aux personnes du 3^{ème} Age.

Actuellement, le Centre Communal d'Action Sociale n'a plus l'utilité de ce bâtiment. C'est pourquoi il est proposé de le céder à la Ville, qui pourra le mettre à disposition des associations. La vente au profit de la Ville se fera moyennant le prix de 1 800 000 F, correspondant à l'estimation du Service des Domaines.

La vente sera régularisée par un acte administratif.

La dépense de 1 800 000 F plus les frais d'acte sera imputée au chapitre 908.0/212.94052.30100. Le paiement se fera en deux fois : 900 000 F en 1994 et 900 000 F en 1995.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme , le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser l'acquisition de l'immeuble sis 35, rue du Polygone au Centre Communal d'Action Sociale, moyennant le prix de 1 800 000 F,

- à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,

- à transférer du compte »Dépenses imprévues » 922.29.00516.20200 un crédit de 900 000 F pour abonder le 908.0/212.94052.30100.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.